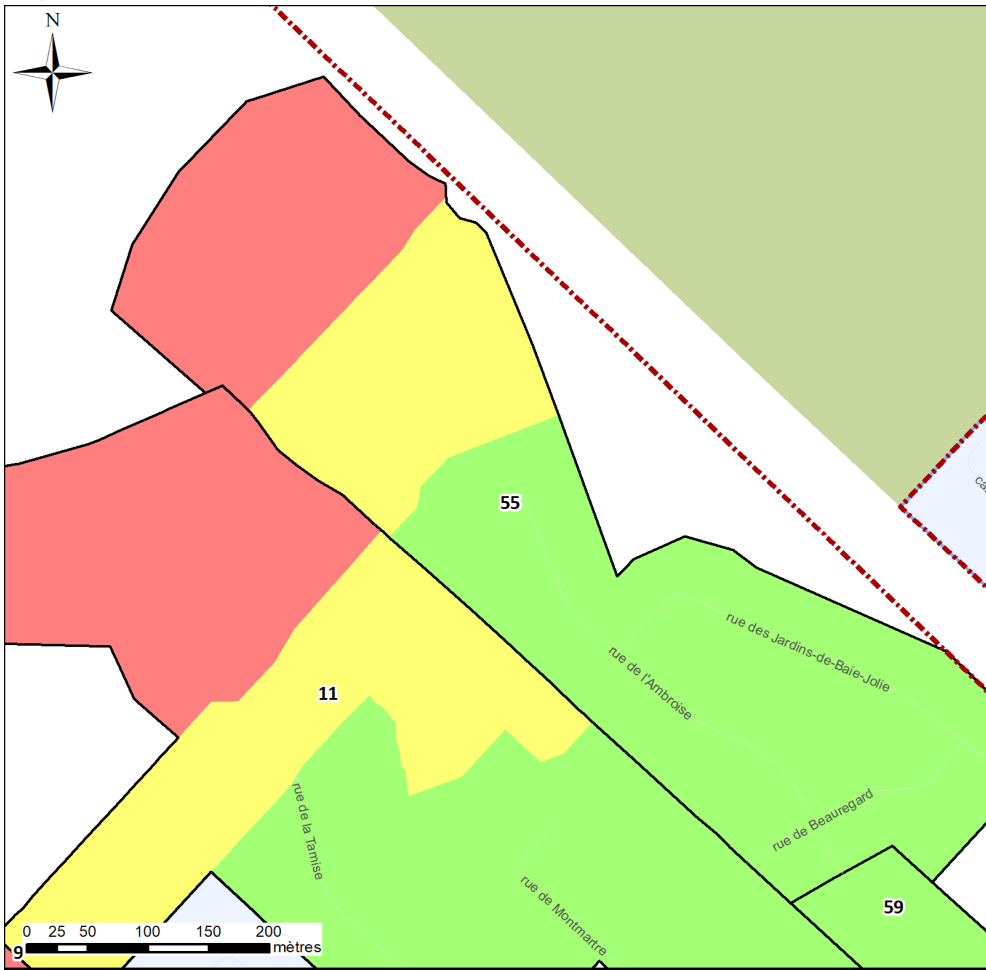


Document explicatif – modification réglementaire

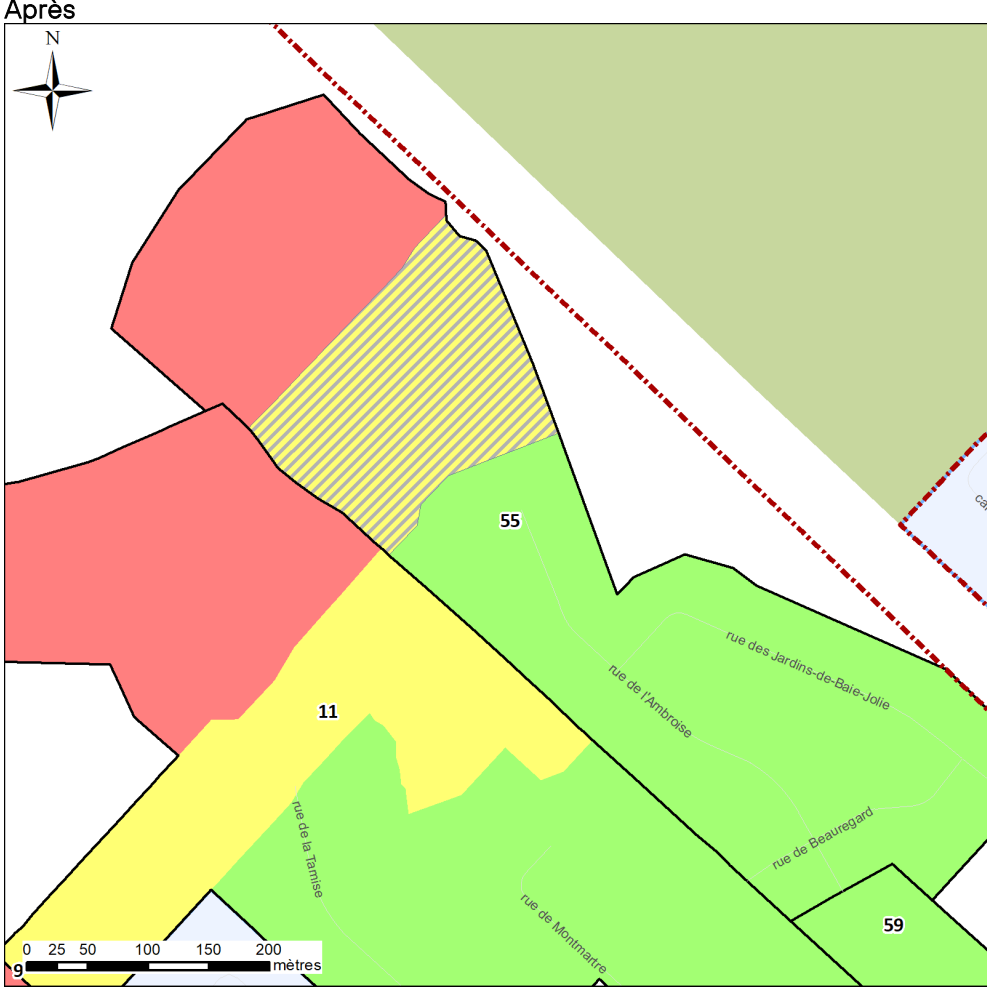
Informations générales

Titre	Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 55
Résumé	En concordance avec les dossiers 300-24-014 et 200-24-001
Concordance	Oui
Date	21 janvier 2025

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Pointe-du-Lac
Territoire visé	Avant  0 25 50 100 150 200 mètres ■ Périmètre d'urbanisation ■ Grand ensemble de terrains vacants ■ Levée d'une interdiction au développement urbain ■ Densité brute (logement par hectare) ■ Zone prioritaire de développement ■ Zone d'expansion urbaine ■ Zone de réserve ■ Zone agricole

Document explicatif – modification réglementaire

	Après  0 25 50 100 150 200 mètres Périmètre d'urbanisation Grand ensemble de terrains vacants Levée d'une interdiction au développement urbain Densité brute (logement par hectare) Zone prioritaire de développement Zone d'expansion urbaine Zone de réserve Zone agricole
Objet	Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 55
Approbation référendaire	En concordance
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 110.4.